

# Rapport d'activité

2023

**Union Régionale  
des Masseurs Kinésithérapeutes  
de La Réunion et Mayotte**



# SOMMAIRE

- 3**    Edito
- 4**    A propos de l'URPS MK OI
- 8**    Environnement interprofessionnel
- 10**   Numérique en santé
- 11**   Travaux préparatoires PRS3 Réunion
- 15**   Sport Santé et Bien Être
- 18**   Annuaire Kinés Réunion Mayotte
- 20**   Prix des meilleurs mémoires étudiants
- 22**   Rôle des kinés dans la prévention des VIF
- 24**   Jeux des îles OI à Madagascar
- 28**   Délégation URPS MK à Mayotte :
- 32**   Réunion Inter URPS MK à Paris
- 33**   Salon Rééduca à Paris
- 36**   Point sur les négociations URPS MK - HAD
- 37**   Soirée conférence Sarcopénie
- 38**   Journée de concertation Handicap
- 40**   Environnement associatif
- 44**   Point sur l'exercice coordonné
- 50**   Formation dépistage des cancers cutanés
- 51**   Rendez-vous... **Congrès Kinés 2024**

# EDITO



Chers consoeurs et confrères Masseurs-Kinésithérapeutes,

Il m'est donné depuis plusieurs années le privilège et le plaisir d'avoir à signer cet éditorial pour les actions écoulées.

Non pas celle de notre URPS, mais bien de celle de votre URPS.

Car si élu(e)s nous sommes, à la manœuvre, c'est en votre nom que nous agissons. Ce en quoi nous vous sommes redevables.

Nous le faisons avec force de convictions et d'engagements, ne ménageant pas pour ce faire notre énergie, notre temps consacré.

Alors, merci de votre confiance chaque année renouvelée depuis 12 ans et demi déjà.

Et il en sera ainsi jusqu'à l'issue de cette 3<sup>ème</sup> mandature qui s'achèvera, pour l'équipe en place, en juin 2026.

Toutefois, nous ne pouvons pas faire sans vous et espérons que vous serez, en 2024, au rendez-vous de nos propositions de rencontres et d'actions.

Car force est de constater, que notre profession, assez prompte à râler, mobiliser parfois autour de ce qui touche au cœur d'un intérêt professionnel particulier, ce qui en soit n'est pas critiquable, est plus facilement disséminée pour ce qui touche à l'intérêt général, à la profession dans toute l'étendue de son expression...

Par conséquent, réjouissez-vous de ce qui est accompli en prenant connaissance de ce qui suit, puisiez-y la force de faire avancer la Masso-Kinésithérapie Libérale...

Et nous, élu(e)s de l'URPS MK Réunion – Mayotte nous vous disons, Nartrouv !

Bien confraternellement

Eric Wagner - Président

# A propos de l'URPS MK OI

L'Union Régionale des Masseurs-Kinésithérapeutes de l'Océan Indien a été créée par l'Article 123 de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, dite «HPST» et définie par le décret n°2010-585 du 2 juin 2010.

L'URPS MK OI représente les Masseurs-Kinésithérapeutes libéraux, conventionnés, de deux régions et départements d'Outre-Mer, La Réunion et Mayotte.

L'association est composée de 8 Masseurs-Kinésithérapeutes libéraux, élus à partir des listes de candidats proposées par les syndicats. Les élus ont un mandat pour une durée de 5 ans.

Le bureau de l'association URPS MK OI est composé du président, d'un vice-président, d'une secrétaire générale et d'un secrétaire adjoint, d'un trésorier et d'une trésorière adjointe.

Nous avons également deux représentants pour la région de Mayotte et deux représentants à la Commission de contrôle des comptes.

## Particularité de l'URPS MK Océan Indien

Notre URPS MK couvre deux régions ultramarines monodépartementales  
**La Réunion (974) et Mayotte (976)**



Nous travaillons avec deux Agences Régionales de Santé

**ARS La Réunion et ARS Mayotte**



## Missions de l'URPS MK

L'Union Régionale des Masseurs-Kinésithérapeutes libéraux de l'Océan Indien contribue à l'organisation de l'offre de santé territoriale à La Réunion et à Mayotte. L'URPS MK :

- Participe à la mise en oeuvre du Projet Régional de Santé.
- Analyse les besoins de santé et l'offre de soins sur le territoire.
- Participe à l'organisation de l'exercice professionnel par des actions d'accompagnement et d'information, notamment sur la continuité des soins ou les nouveaux modes d'exercice.

L'URPS participe à la prévention, la veille sanitaire, la promotion de la santé et l'éducation thérapeutique.

- Elle est impliquée dans la gestion des crises sanitaires.
- Elle appuie le déploiement et l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés. Elle encourage le développement professionnel continu.

Enfin, l'URPS participe à la mise en oeuvre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les réseaux, centres, pôles et maisons de santé dans le but d'améliorer la qualité et la coordination des soins.

## Fonctionnement



Au cours de 2023, les élus de l'URPS MK de La Réunion et Mayotte se sont réunis lors de 5 réunions plénières du Conseil d'Administration et Assemblée Générale, au cours desquelles nous discutons des orientations à prendre, fixons les objectifs à atteindre ainsi que les projets à réaliser ou à soutenir.

Nous participons également à de multiples réunions de travail interprofessionnelles, en présentiel ou en visio et échangeons très régulièrement par mail sur des questions diverses et la gestion des projets en cours.

L'URPS MK perçoit la « Cotisation aux Unions Régionales des Professionnels de Santé - **CURPS** », prélevée par l'URSSAF auprès des Kinésithérapeutes exerçant sur le Territoire.

## Vos élus de La Réunion et représentants à Mayotte

Vos élus et représentants pour la 3<sup>e</sup> mandature de l'URPS MK Réunion et Mayotte 2021 - 2026 :

### Élus Membres du Bureau



OMKRUN / SNMKR 974

**Eric WAGNER**  
Président  
MK Le Port



OMKRUN / SNMKR 974

**Mathieu DEMACHY**  
Vice-Président  
MK Saint-Pierre



OMKRUN / SNMKR 974

**Marie Christine PARODI**  
Secrétaire générale  
MK La Possession



ALIZÉ

**Cédric TSHIBASU**  
Secrétaire adjoint  
MK Saint-Denis



OMKRUN / SNMKR 974

**Julien LIPOVAC**  
Trésorier  
MK Saint-Leu



OMKRUN / SNMKR 974

**Noelle DEMAND**  
Trésorière adjointe  
MK La Possession

### Élus



ALIZÉ

**Amélie MAILLOT**  
MK Saint-Denis



ALIZÉ

**Richard HOARAU**  
MK Saint-Denis

### Vos Représentants à Mayotte



**Fouad ALIANI**  
MK Mamoudzou 976



**Mehdi FERREUX**  
MK Ouangani 976

## Départs 2022 et arrivées 2023

L'URPS MK Réunion Mayotte souhaite, à nos anciens collègues, une bonne continuation vers leurs nouveaux horizons et la bienvenue aux nouveaux Membres de l'Équipe.



### Départs

#### **Bruno NIVOIT**

Élu URPS MK qui rejoint l'IFMK Réunion au 31/12/2022

#### **Laury BRUNO**

Représentante à Mayotte suite à son départ pour la Métropole au 31/12/2022

### Arrivées

#### **Richard HOARAU**

De la liste ALIZÉ - Validé en CA début 2023 en remplacement de Bruno NIVOIT

#### **Mehdi FERREUX**

Nouveau représentant à Mayotte élu par les Kinés de Mayotte le 02/09/2023 en remplacement de Laury BRUNO

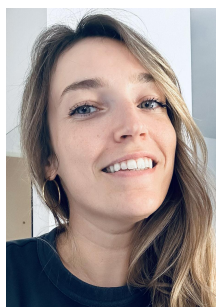
## Représentation à Mayotte

Fouad ALIANI et Mehdi FERREUX, dont les candidatures ont été soutenues par leurs confrères exerçant à Mayotte, forment le binôme de Masseurs-Kinésithérapeutes représentant l'URPS MK OI sur le Territoire de Mayotte. Leur représentation est confirmée par l'Agence Régionale de Santé de Mayotte.

La présence de représentants des Masseurs-Kinésithérapeutes exerçants à Mayotte est capitale pour mieux appréhender les spécificités et difficultés particulières du département, dont, le manque de soignants ou leur remplacement, la sécurité du personnel médical et des patients, l'alimentation en eau potable sur l'île...



### Autres Membres de l'Équipe



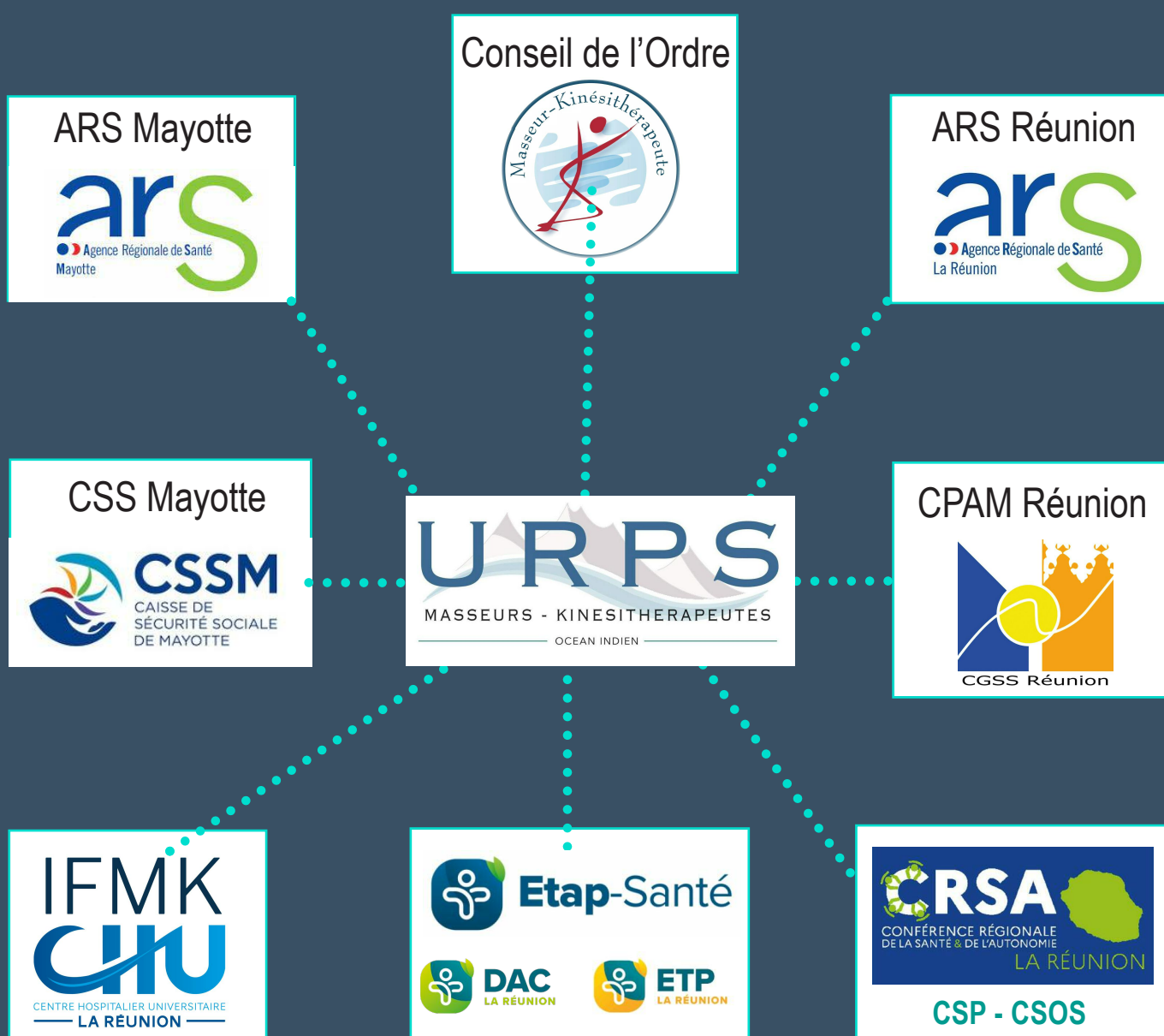
**Emilie DUMEZ**  
Conseillère Juridique



**Tara V. VANG**  
Coordinatrice  
Salariée

# Environnement interprofessionnel

## Liens institutionnels



## Liens Inter URPS régionales

L'URPS MK Réunion Mayotte travaille en inter-professionnalité au sein de l'association « Tip@santé » regroupant 10 Unions Régionales de Professionnels de Santé.

Les Membres de l'association Tip@santé, réunis en Assemblée Générale le 7 septembre 2023, ont voté le renouvellement du Bureau.

Notre URPS MK OI, représentée par son Président, a rejoint le bureau de Tip@santé pour une vice-présidence qui sera active pour, à cet échelon également, faire entendre la Masso-Kinésithérapie au sein de l'interprofessionnalité et de la transversalité entre nos différentes professions, dans le cadre de nos prérogatives en Santé Publique.

Nous serons aux rendez-vous de la Santé Libérale, notamment ceux de notre belle profession.



*De gauche à droite :*  
 Naïma LIAFI  
 Christine KOWALCZYK  
 Amandine LAVOGIEZ  
 Eric WAGNER  
 Anne-Laure ALBISETTI  
 Boubker EL BEGHDAI



## Membres du bureau

**Amandine LAVOGIEZ**

**Présidente**

URPS Orthophonistes

**Eric WAGNER**

**Vice Président**

URPS Masseurs Kinésithérapeutes

**Boubker EL BEGHDAI**

**Vice Président**

URPS Pharmaciens

**Naïma LIAFI**

**Secrétaire Générale**

URPS Pédicures Podologues

**Anne-Laure ALBISETTI**

**Secrétaire adjointe**

URPS Infirmiers

**Dr Christine KOWALCZYK**

**Trésorière**

URPS Médecins libéraux

# Numérique en santé

## Concertation Feuille de route E-santé 2023-2027

Réunion ARS 17 février 2023



M. Gérard COTELLON Directeur ARS Réunion  
Mme Marie-Christine PARODI, Secrétaire URPS MK  
M. Julien LIPOVAC, Trésorier URPS MK  
M. Mathieu DEMACHY, Vice Président URPS MK

L'ARS, l'Assurance Maladie et Tesis ont organisé le 17 février une concertation régionale autour de la feuille de route Numérique en santé 2023-2027, en présence des équipes de la Délégation ministérielle.

Plus de 80 acteurs et professionnels de la santé étaient réunis à l'ARS pour débattre sur l'avenir de la e-santé et faire des propositions, dans le prolongement du Ségur du numérique en santé.

### I. Présentation feuille de route

Mettre le Numérique au coeur de la santé par :

- La prévention
- La qualité de la prise en charge
- L'accès à la santé
- La cybersécurité et la régulation

### II. Concertation régionale

Questions / Réponses  
et propositions des professionnels  
de santé du territoire



# Groupes de travail **PRS3** Réunion



L'ARS a engagé en 2022 l'écriture du nouveau Projet Régional de Santé (PRS) de La Réunion qui couvrira la période 2023-2033 et définira, pour les 10 prochaines années, les orientations et actions prioritaires pour améliorer la santé des réunionnais et lutter contre les inégalités de santé.

L'adoption d'un nouveau PRS pour La Réunion implique l'adoption de trois documents :

- Cadre d'Orientations Stratégique (2023-2033)
- Schéma Régional de Santé (2023-2028)
- Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (2023-2028)

## Mobilisation de l'URPS MK

Les travaux préparatoires se sont déroulés de mars à mai 2023 autour de 16 thématiques de santé comportant chacune 2 groupes de travail.

L'URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes Réunion, s'est particulièrement mobilisée pour le Projet Régional de Santé 2023-2033.

Les élus de l'URPS MK ainsi que plusieurs Masseurs-Kinésithérapeutes experts mandatés par l'URMK ont participé à 23 groupes de travail.



Merci à tous les élus de l'URPS MK Réunion et aux Kinés Experts représentants des associations régionales de santé créées par des Kinés pour leur participation active au PRS3 ainsi que leurs comptes rendus

### Santé nutritionnelle

**GT1 10 mars - Le Port - TESIS**

Cédric TSHIBASU  
Laurence BAS

**GT2 10 mai - Le Port TESIS**

Laurence BAS

### Conduites addictives

**GT1 3 avril - ARS Sainte Clotilde**

Amélie MAILLOT  
Julien LIPOVAC

### Qualité de vie et santé des personnes handicapées

**GT1 16 mars - ARS Sainte Clotilde**

Kiki PARODI  
Amélie MAILLOT

**GT2 25 avril - Le Port TESIS**

Amélie MAILLOT  
Kiki PARODI

### Qualité de vie et santé des personnes âgées

**GT1 29 mars - ARS Sainte Clotilde**

Kiki PARODI  
Sébastien FRITSCH

**GT2 27 avril - Le Port TESIS**

Sébastien FRITSCH

### Prévention dans le quotidien des réunionnais

**GT1 20 avril - Le Port TESIS**

Julien LIPOVAC

**GT2 9 mai - 9 h à 12 h**

Amélie MAILLOT

### Promotion de la santé mentale

**GT1 14 mars - COGOHR 3 Bassins**

Amélie MAILLOT  
Noëlle DEMAND

**GT2 4 avril - Le Port TESIS**

Amélie MAILLOT  
Richard HOARAU



## Amélioration de la santé de l'enfant

GT1 6 avril - ARS Saint Denis  
Julien LIPOVAC  
Anne Cécile FONTENIER AKP Run

## Amélioration de la santé de la mère

GT1 27 avril - ARS Sainte Clotilde  
Raquel DELASUD  
Carine RODRIGUES

## Santé sexuelle et reproductive

GT1 3 mai - Le Port TESIS  
Noëlle DEMAND  
Lise ROUSSELIÈRE

**UX**  
**RATOIRES**  
Projet Régional de  
Santé La Réunion  
2023-2033

## Amélioration de la structuration des parcours de santé

GT1 13 avril - Le Port TESIS  
Julien LIPOVAC  
GT2 4 mai - Le Port TESIS  
Julien LIPOVAC

## Renforcement de la démocratie en santé

GT1 4 avril - Le Port – TESIS  
Noëlle DEMAND  
GT2 4 mai - ARS Sainte Clotilde  
Noëlle DEMAND

## Réduction des inégalités sociales et territoriales de santé - PRAPS

GT1 18 avril - Le Port TESIS  
Kiki PARODI  
Richard HOARAU  
GT2 11 mai - CHOR  
Amélie MAILLOT  
Richard HOARAU

## Ressources humaines en santé

GT1 29 mars - ARS Sainte Clotilde  
Kiki Parodi  
GT2 11 avril - Le Port – TESIS  
Noëlle DEMAND  
Kiki PARODI



[Consulter le SRS Réunion 2023-2033](#)

[Consulter le PRS Mayotte 2023](#)



# Sport Santé Bien-être **SSBE 974**



Noëlle  
DEMAND

Le 18 mars, j'assistais à la matinée d'échanges sur le Sport Santé Bien-Être à La Réunion, en présence de l'ARS, l'IREPS, Vital Sport Santé représentée par Grégory CADERBY, des Masseurs-Kinésithérapeutes et Enseignants APA ainsi que plusieurs associations de patients.

L'ARS s'est félicitée de l'offre proposée par notre région qui fait bonne figure au niveau national quant au développement de son réseau déjà assez élaboré et à la bonne entente entre l'ARS et les acteurs SSBE.

## La Place des Kinés ?

Gregory CADERBY explique qu'en fonction des limitations d'amplitude, les patients sont dirigés soit vers les APA, soit vers les kinésithérapeutes.

Les ALD éligibles à l'APA vont être élargies à la prévention des maladies.

## La Promotion du SSBE à La Réunion

- **IREPS** a fait un Focus sur son site web dédié au Sport Santé : [ssbe.re](https://ssbe.re)
- **MSS du Tampon** a été félicitée pour l'offre de ses d'activités
- **Les Fédérations sportives** comme celle du badminton, se sont mobilisées pour offrir des créneaux à des ALD. Elles évoquent les créneaux réservés aux personnes âgées, supervisés par des APA, qui remportent un franc succès.
- Les patients saluent également la visibilité et la diversité des offres présentées sur le site.



## Matinée d'échanges régionale pour les acteurs du SSBE

**18** samedi  
mars 2023  
8h30 à 12h  
**CREPS St Denis**

# Sport Santé Bien-être **SSBE 974**

En 2017, le décret sur la possibilité de prescription de l'Activité Physique Adaptée comme thérapie non médicamenteuse est entré en vigueur.

Initiative née en 2012 grâce à la volonté d'Alexandre FELTZ, médecin et adjoint à la ville de Strasbourg. A l'époque, de plus en plus d'études démontraient les bénéfices du sport.

*"Pour certaines pathologies, le sport est même plus efficace qu'un médicament !"*  
déclarait (Alexandre FELTZ)

## Le réseau SSBE Régional

Le réseau Sport Sante Bien Être, est déclinaison régionale réunionnaise du sport santé déployé au niveau national. Chaque région choisissant l'appellation de son réseau. (VIT'ACTIV, SSBE...). Notre réseau local [www.ssbe.re](http://www.ssbe.re)

Tous les intervenants peuvent s'y connecter pour prendre connaissance des créneaux horaires labellisés ou pour proposer un créneau à labelliser via différents critères spécifiques à ces labellisations. A ce jour, il existe 2 distinctions des créneaux SSBE

- **Sport et Sante pour Tous (SSpT)**
- **Sport et Sante sur Ordonnance (SSsO)**

## Le Sport Santé sur Ordonnance

C'est l'activité physique régulière, prescrite par un médecin, pour les patients souffrant de maladies dites chroniques, type diabète, hypertension artérielle, obésité, cancers, maladies cardiovasculaires stabilisées (infarctus, AVC), insuffisance respiratoire, Seniors fragilisés, VIH.

Les patients en ALD peuvent tous bénéficier du sport sur ordonnance mais :

Il est important de noter qu'en fonction de l'état fonctionnel des patients, déterminé par le médecin prescripteur, il peut être obligatoire que l'activité physique adaptée soit encadrée par les professionnels de santé ce qui est le cas lorsque la pathologie engendre des limitations fonctionnelles sévères.

Deux decrets prévus par la loi N°2022-296 du 2 mars 2022 ont été publiés : Décret n°2023-234 du 30 mars 2023 relatif aux conditions de prescription et de dispensation de l'activité physique adaptée, et le décret n°2023-235 du 30 mars 2023 fixant la liste des maladies chroniques, facteurs de risque et situations de perte d'autonomie ouvrant droit à la prescription d'activités physiques adaptées.

## Renouvellement de la prescription

Avec l'accord du patient, le Masseuse-Kinésithérapeute peut, sauf avis contraire du médecin, renouveler une fois la prescription initiale de l'APA à échéance ou l'adapter en termes de type d'activités, intensité, fréquence ou durée, sur le formulaire spécifique prévu.

## Un comité de pilotage permet de labelliser les créneaux.

**L'URPS MK et l'URPS ML participent au comité de pilotage.**

L'EAPA (Éducateur d'Activité Physique Adaptée), et le Masseuse-Kinésithérapeute peut postuler pour labelliser leurs créneaux en respectant les critères de sécurité et de qualité.

## Coordination du Sport santé

La coordination du Sport Santé se fait via les institutions, les collectivités, les MSS (Maisons Sport Santé), les mouvements sportifs et les CPTS Communautés professionnelles territoriales de santé).

A ce jour **8 MSS sont recensées à La Réunion, suite à des appels à projets.**

Les MSS sont un SAS de reprise de la pratique sportive pour des personnes sédentaires ou malades qui bénéficient de l'accompagnement croisé de personnels du monde du sport et du monde de la santé.

- 14 communes sont engagées dans un contrat local santé ( CLS ),
- 18 communes sur 24 sont dans la dynamique SSBE ( PSL (projet sportif local), CLS, CV

## Non remboursement du sport santé

**Si la loi prévoit que les affections de longue durée sont prises en charge intégralement de leurs frais de traitement, le décret n'évoque pas la question du remboursement.**

Quelques assurances (comme la MAIF) et mutuelles (comme la Mutuelle des Sportifs) ont donc développé leurs propres solutions, et proposent de rembourser des cours pris avec des EAPA.

**NOTA BENE : Les Masseurs Kinésithérapeutes peuvent, TOUS, demander leur carte d EAPA.**

Les partenaires locaux financent parfois en partie certains programmes d'APA, ce qui les rend plus accessibles financièrement que les activités physiques dispensées dans des structures classiques.

## Rappel de l'URPS MK à tous les Masseurs-Kinésithérapeutes

### Demandez votre Carte d'Educateur Sportif



Dans son avis du 24 mars 2016, le Conseil National de l'Ordre précisait que tous les Masseurs-Kinésithérapeute peuvent exercer la fonction d'**Éducateur sportif** ou d'**Éducateur sportif en activités physiques et sportives adaptées** et utiliser ce titre (*sur plaque et documents*), après avoir obtenu une **carte Professionnelle d'éducateur sportif**.

Depuis 2017, notre URPS en fait la promotion sur son site internet afin d'inciter nos confrères à en faire la demande.

**Il nous faut, en très grand nombre, l'obtenir !**

Cliquez sur le lien suivant

**Conditions et modalités d'obtention de la Carte d'Educateur Sportif**

<https://urmkoj.fr>

# Annuaire Kinés Réunion Mayotte

[www.annuaire-kines.fr](http://www.annuaire-kines.fr)



- Annuaire synchronisé ANS
- Recherche multi-critères
- Accessible PS et patients

Très investie dans ce projet, l'Union Régionale ultramarine des Masseurs Kinésithérapeutes de La Réunion et Mayotte s'est donnée les moyens techniques et financiers pour mener à bien ce projet important.

## Objectifs :

Répondre à une problématique régulièrement soulevée par nos confrères Kinésithérapeutes et autres professionnels de santé, évoquant les difficultés rencontrées pour trouver un thérapeute, avec des champs de compétences ou des équipements spécifiques, et exerçant à proximité du domicile de leurs patients.

En offrant une recherche géolocalisée et multicritères, l'annuaire Kinés Réunion Mayotte facilite la coordination du parcours santé de chaque patient.

Faciliter également la recherche des patients, dans le cadre du libre du choix de leur thérapeute, en vertu de l'article R. 4321-57 du Code de la Santé publique, repris dans l'article R. 4321-135 du Code de déontologie des Masseurs-Kinésithérapeutes.

Beta testeur Api FHIR en partenariat avec l'ANS  
Annuaire Santé en libre accès


[Contact](#)

## Bienvenue sur l'annuaire des masseurs kinésithérapeutes de la Réunion et Mayotte

L'annuaire Kinés est mis à votre disposition par l'Union Régionale des Masseurs Kinésithérapeutes de La Réunion et Mayotte représentant 1954 MK libéraux pour la région La Réunion et 56 MK pour la région de Mayotte

(Chiffres 2022 publiés par le CNOMK le 7 janvier 2023)

L'annuaire est gratuit et accessible par tous, professionnels de santé et patients.  
Notre annuaire offre différents critères de recherche afin de faciliter le parcours santé des patients.



## Le mot du Président

2024 nous verra aboutir ! Nous sommes en cette fin d'année en phase test sur Mayotte car cette échelle nous permet de corriger, d'affiner notre annuaire professionnel dont la réflexion remonte à plusieurs années et après maintes péripéties, garanties et précautions prises afin d'être dans les clous, nous permet enfin, aider en cela par un prestataire professionnel dont c'est le métier, d'y parvenir.

Pas une mince affaire qui a mobilisée conséquemment notre équipe d'élus qui se sont chargés de cette lourde mission. Qu'ils en soient ici remerciés.

Nous avons conçu un outil performant et ludique, simple d'utilisation, pour aller au plus juste, au plus près de l'efficacité voulue.

Car il est devenu indispensable pour nos patients, pour les Masseurs-Kinésithérapeutes, pour les médecins, chacun pouvant accéder selon son niveau d'accréditation.

**Vous l'avez voulu, nous l'avons conçu et réalisé... Champagne !**

# Promo Kinés 2023 à l'IFMK Réunion

## Félicitations et bienvenue dans le métier



L'annonce des résultats officiels et l'accueil de nos nouvelles Consoeurs et nouveaux Confrères Masseurs-Kinésithérapeutes... est un moment privilégié que l'URPS MK Réunion Mayotte ne manquerait pour rien au monde !

L'attente, les larmes d'émotions, les sourires « *Tranche Papaye* », les rires, les embrassades entre étudiants, parents, amis, enseignants...

Ils sont heureux et fiers, ils sont l'avenir de la Kinésithérapie ! Nous souhaitons à chacun une longue et belle carrière professionnelle.

**Bravo à tous et un très grand merci à la formidable équipe éducative de l'IFMK Réunion !**



## Prix URPS MK Meilleurs Mémoires étudiants 2023

Félicitations aux 4 brillants étudiants de l'IFMK Réunion dont le Jury a sélectionné les Mémoires récompensés par les Prix de l'URPS MK Réunion Mayotte, remis cette année, par Marie Christine PARODI Secrétaire générale et Mathieu DEMACHY Vice-président de l'Union Régionale des Masseurs-Kinésithérapeutes de La Réunion et Mayotte.



**Quentin XIA**  
Prix du 1<sup>er</sup> Meilleur Mémoire étudiant  
avec 19,5/20



**Eva TURPIN**  
Prix du 2<sup>e</sup> Meilleur Mémoire étudiant  
avec 19/20



**Chloé NUNES**  
Prix du 3<sup>e</sup> Meilleur Mémoire étudiant  
avec 17,5/20



**Mélina PAVOT**  
Prix du 4<sup>e</sup> Meilleur Mémoire étudiant  
avec 17/20



# Prévention Violences Intrafamiliales

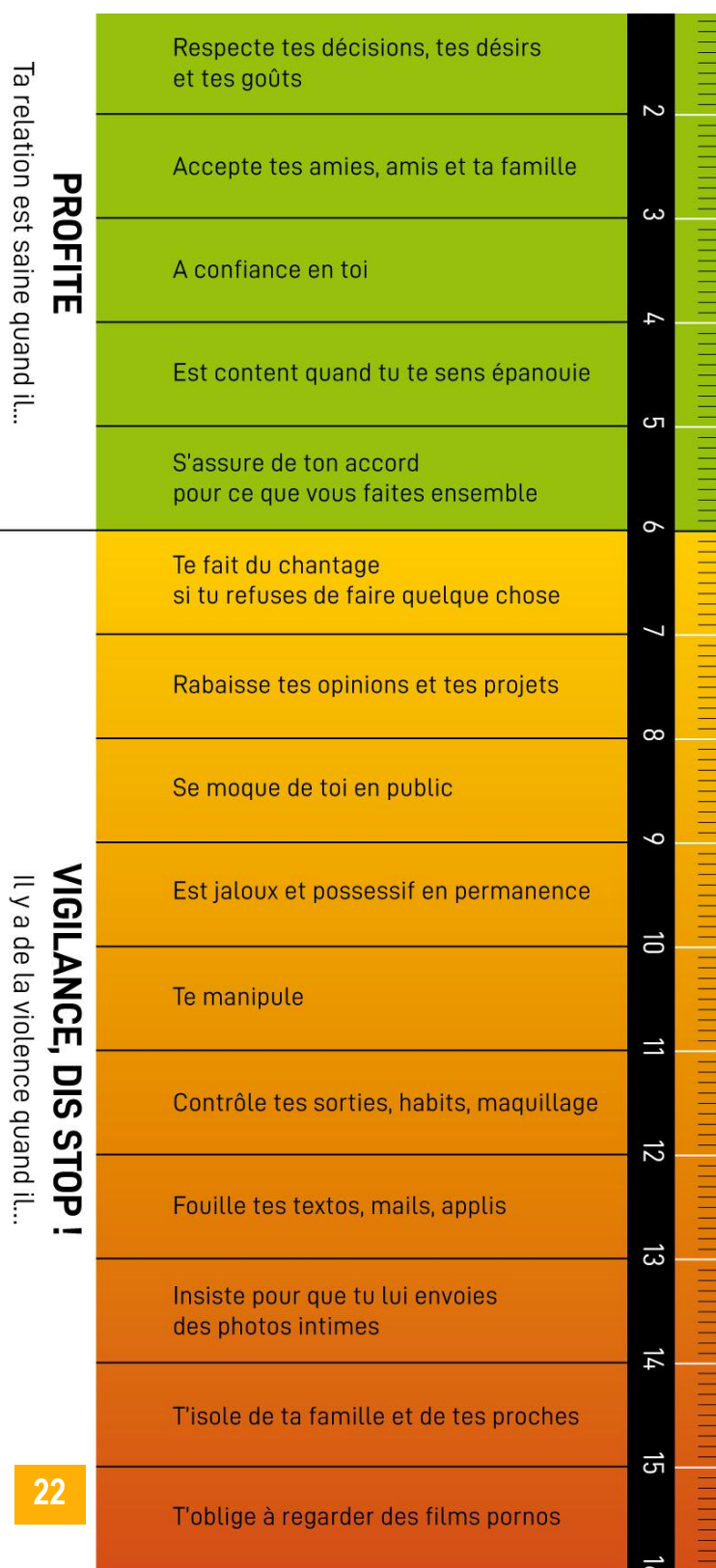


Marie-Christine  
PARODI

Le 31 août 2023, je représentais l'URPS MK Réunion Mayotte à la Journée de prévention contre les Violences Intra Familiales, dans les locaux de Tésis.

Deux conférenciers, Anne Laure ALBISETTI et Nicolas BOCQUELET respectivement Présidente et Trésorier de l'URPS Infirmiers OI, rappelaient le rôle majeur des professionnels de santé dans le repérage, l'écoute et l'information à transmettre aux patients.

Les VIF touchent toute la cellule familiale, tous secteurs sociaux et tout âge !



**La violence**  
n'a pas d'intensité minimale  
ni de seuil acceptable

**Le violentomètre**  
Outil de sensibilisation initié par  
la Maison des Femmes de Saint-Denis



# 7 formes de violence

PSYCHOLOGIQUE - FINANCIÈRE - VERBALE - PHYSIQUE  
ADMINISTRATIVE - CYBER - SEXUELLE

## Statistiques sur le territoire de La Réunion



- 3<sup>e</sup> département le plus touché de France
- 7 plaintes enregistrées par jour
- 30 % des révélations se font auprès des soignants

## Quel et le rôle du soignant ?

Les Violences Intra Familiales créent un psycho-traumatisme avec conséquences sur la santé des femmes et sur celle des enfants. À nous, professionnels de santé, d'être clairs avec la notion de violence.

### Que dit la Loi n° 2020-936 du 30 juillet 2020 ?

Cette loi pour la protection des victimes de violences conjugales porte sur la levée du secret professionnel lors d'une suspicion de violence avec notion de danger imminent et d'emprise de la victime.

La loi autorise, à certaines conditions, le médecin ou tout autre professionnel de santé à porter à la connaissance du Procureur de la République, une information relative à des violences exercées au sein d'un couple et dont serait victime leur patient, patiente ou un enfant.

### Modalité de prise en charge d'une victime de VIF par le soignant :

- Repérage des VIF et être en position d'écoute active
- Évaluation des signes de gravité et levée du secret professionnel

- Expliquer que chaque femme peut déposer plainte même si elle n'a pas ses papiers.
- Communiquer les coordonnées des organismes d'aide : ISGC (*Intervenant social de gendarmerie et commissariat*), UMJ (*Unité médico-judiciaire à l'hôpital*), IML (*Institut médico-légal - un médecin d'astreinte peut se déplacer à domicile ou envoyer une ambulance. Ils font tous les documents.*)
- Si une patiente demande une attestation clinique, nous sommes tenus de la faire.

- Signalement au Procureur \* :  
La rédaction du signalement, qui est un devoir citoyen, peut se faire sur papier libre ou en ligne sur le site officiel : <https://www.service-public.fr/cmi>

Téléphoner au procureur pour le prévenir de l'envoi d'une plainte ou un signalement

*\* Information préoccupante pour les enfants, avec possibilité de demander l'anonymat de celui qui signale*

Alors seront prises de mesures de protection en urgence.

# Jeux des îles océan Indien

## Madagascar 25 août - 3 septembre 2023



**Noëlle DEMAND** (en bas à droite), Masseur-Kinésithérapeute à la Possession, Kiné du Sport a rejoint l'équipe médicale de la délégation réunionnaise aux **Jeux des îles 2023 à Madagascar** et représentait l'URPS MK Réunion Mayotte. Cette importante rencontre rassemble les Athlètes de 7 îles : Comores; Madagascar, Maldives, Maurice, Mayotte, Réunion et Seychelles,

Inédite et de grande envergure, cette 11<sup>e</sup> édition des Jeux des Îles de l'Océan Indien a mobilisé pour La Réunion, un staff médical composé de 25 personnes, dont **7 médecins, 16 Masseurs-Kinésithérapeutes** et **2 Ostéopathes** volontaires, pour accompagner les quelques 700 Athlètes de la Délégation réunionnaise.

*Sous le feu de l'action, nos confrères accompagnant la Délégation mahoraise et basés sur un autre site, n'ont pu nous transmettre de photo...*

L'URPS MK Réunion Mayotte salue l'engagement des Masseurs-Kinésithérapeutes et remercie chacun d'eux. Le récit Noëlle, inspirera certainement d'autres confrères pour les prochains Jeux des Îles qui se dérouleront aux Comores en 2027.





## Une expérience inoubliable et une très belle aventure humaine

### Expérience personnelle

Pour ma première participation aux Jeux des îles de l'Océan Indien, j'ai eu la chance de suivre le tennis de table, le badminton, la natation, le karaté et l'athlétisme. Le foot également, en demi-finale (*hors intervention car l'équipe de foot avait son propre kiné*).

J'ai pu, au cours des interventions :

- soulager des pubalgies au badminton (sans doute survenues à cause du terrain inadapté), par des montages semi rigides, semi souples
- intervenir sur un problème de cheville survenu à l'échauffement à peine quelques minutes avant d'entrer sur le tatami
- soulager un genou et une atteinte de la patte d'oie
- Contribuer à la récupération des nageurs entre leurs séries et leurs finales.
- Soulager une athlète se plaignant de maux de ventre juste avant le semi-Marathon, par un massage viscéral. Cette jeune Athlète, comme d'autres était victime d'une intoxication alimentaire mais a pu terminer sa course.

Pour l'anecdote, j'ai même massé un nageur entre 2 finales, (*à condition de ne pas toucher aux avant bras pour ne pas modifier sa glisse*)...

Très belle rencontre avec un Athlète réunionnais de haut niveau, expérimenté, qui, sorti du bassin, pris l'initiative de venir me voir, me diriger sur ses attentes, et enfin, revint me dire que le massage fut efficace et qu'il venait de décrocher d'enchaîner 2 médailles d'or lors des finales !

J'étais très heureuse de vivre en direct toutes ces émotions !

Par ailleurs, j'ai eu le privilège de suivre le semi marathon, après avoir suivi certains des athlètes rencontrés au Paon d'Or les premiers jours.

Certains m'ont demandé de pratiquer du Dry Needling. Et cela s'est conclu par une victoire féminine que j'avais suivie et un gars content de ne pas subir sa bursite achilléenne.

Malheureusement, notre favori créopolitain, parti en tête du semi-Marathon, est revenu après 5 km, souffrant de problèmes gastriques. Très déçu, Il regrettait l'absence de contrôles de l'alimentation la veille, qui avait semble-t-il rendu malades plusieurs athlètes.

## Reportage sur la réalité de terrain au Jeux des îles

par Noëlle DEMAND, Masseur-Kinésithérapeute volontaire aux JIOI 2023

La majorité de l'équipe médicale était logée au Paon d'Or, hôtel accueillant les nageurs, les paralympiques, l'athlétisme... 5 kinésithérapeutes se sont dévoués pour accompagner les délégations de hand, basket et de volley-à l'Ilot, hôtel situé à une distance assez considérable.

Nous avons ainsi pu monter 2 salles de prise en charge des athlètes, avec les moyens du bord.

D'autres délégations logeaient dans des hôtels aux alentours nécessitant des transports pour nous rejoindre.

Après un tour de table respectueux, nous nous sommes réparti les tâches, en fonction des connaissances de chaque kiné sur les disciplines sportives et des préférences individuelles.

Clara s'est portée volontaire pour le basket-ball puisqu'elle suit une équipe féminine, Alexandre a, quant à lui, suivi les handballeurs, tous 2 ainsi logés à l'ilot, rejoignant Brian, Ostéopathe et nageur de haut niveau, et Pierre, qui a su monter une salle de kiné chaleureuse et attractive ouverte H24, avec des bottes de pressothérapie qu'il avait lui-même apportées !

Valérie, ayant participé aux Jeux Olympiques de Rio, connaissait les aléas des hôtels rassemblant autant de délégations ainsi que les imprévus, avait pu anticiper.

De notre côté, à l'ilot, nous devions composer avec des délégations de sports individuels sur un site éclaté. Les compétitions se déroulaient dans des infrastructures sportives éloignées du Paon d'Or.

Tous équipés d'une puce téléphonique malgache, nous prenions connaissance de notre lieu de suivi de compétition, **la veille** ! A charge pour nous, de prendre contact avec les responsables de la délégation que nous devions accompagner.

Rendez-vous était alors pris très tôt le lendemain matin, pour accompagner une équipe... avec de longues heures de transport.

Nous avons dû nous adapter. Il fallait souvent assurer les montages de strapping sur les sites de compétitions, avec un timing très serré.

Les entraîneurs, gérant l'avant compétition et l'échauffement de leurs athlètes, étaient pour leur part très coopératifs, et nous pouvions organiser le planning de la journée sur place, lorsqu'une salle médicale équipée était à disposition de notre délégation... avec ou sans table de massage !

L'Equipe médicale ne pouvant pas dépasser 25 membres accrédités, nous n'étions pas toujours accompagnés par un médecin. Nous disposions toutefois de 13 défibrillateurs (*et en l'absence d'un MG, le MK est habilité !*).

Si l'organisation malgache disposait de son propre médecin sur chaque site de compétition, lui seul pouvant intervenir... Nous étions toutefois en 2<sup>e</sup> ligne, tout autre délégation, aurait pu avoir besoin de nous. Nous avions, en plus de notre matériel kiné, des pansements, compresses et un défibrillateur...

**Forts de nos responsabilités, nous avons parfois dû faire face à des manques de moyens.**

Sur le site de la natation, les premiers kinés sur place ont trouvé dans une salle médicale, des tables à roulettes à défaut de tables de massage. Certains athlètes ont été pris en charge sur les estrades de la piscine.

Les besoins de notre équipe médicale étaient pourtant bien quantifiés mais nous n'avons pas reçu l'intégralité de nos commandes.

Le 1<sup>er</sup> jour, les dernières délégations arrivées à l'hôtel n'ont pas pu manger à leur faim. Dans un autre hôtel, une intoxication alimentaire a engendré un afflux d'athlètes à notre hôtel.

Par défaut, la délégation Natation a choisi de déjeuner, dans un hôtel à proximité de la piscine, entre les séries et les finales.

Cela a eu une forte incidence sur l'organisation, puisque le 2<sup>e</sup> jour, les kinés ont du masser sur des transats d'hôtel. Les jours suivants, grâce aux nageurs nous ayant expliqué la situation, juste avant leur départ en bus, nous nous sommes résolus à apporter une table de massage sur le site de compétition, réduisant le nombre de tables à l'Hôtel, sur les 5 tables reçues au départ !

**Un incident pour une délégation pouvait donc avoir une répercussion sur toutes les équipes.**

Parallèlement, les sites de compétition étant excentrés, les bus rentraient tard, alors que kinés et athlètes partaient très tôt. D'autres kinés sur site toute la journée... devaient de nouveau se rendre disponibles le soir, parfois à 22 h et le cycle se répétait... Repartir le lendemain à 5 h, sur un site connu ou inconnu et avec prise de connaissance à la dernière minute, des infos pour le suivi des athlètes.

**Les premiers jours nous ont parfois « dépassés ».** Il a fallu faire des réglages horaires et anticiper l'affluence des soins, sur place, à l'hôtel.

**Une fois rodés, nous avons pu améliorer** l'indice de satisfaction des athlètes, confrontés, eux-aussi à des sites de compétitions hors des normes habituelles, comme au badminton où le sol peint, diminuent largement l'amorti pour les joueurs, et ce, sans compter l'altitude qui modifiait la vitesse de leur volant.

Certaines délégations avaient demandé à leurs athlètes d'apporter strapping et nourriture, au cas où... D'autres n'avaient pas anticipé les mauvaises surprises et devaient parfois trouver des moyens de restauration indépendants de l'organisation des JIOI afin d'assurer la meilleure performance possible de leurs athlètes.

Quant à nous kinés, nous suivions les athlètes pour le repas de midi.



### En conclusion : Je garde en mémoire les points positifs !

L'esprit des Jeux, la solidarité de la Team médicale, le dévouement de nos référents médicaux qui ont bataillé pour que nous recevions le matériel demandé. Les initiatives et la débrouille des confrères pour faire « avec » du mieux possible. La fierté de tous d'avoir été à la hauteur !

L'énergie, les sourires, la force de chacun des Athlètes rencontrés, leur confiance, leurs espoirs, leurs médailles, leurs sourires... et leurs remerciements.

Et merci à Mada d'avoir fait le maximum pour nous accueillir avec les moyens locaux. Les cérémonies étaient magiques et le sourire ainsi que la fierté des Malgaches nous ont fait chaud au cœur.

**Les points à améliorer :** Plus de préparation et de retours d'expérience des anciens... EN AMONT afin d'anticiper les possibles aléas.



De l'OR pour les fantastiques Nageuses et Nageurs

# Rencontres institutionnelles Mayotte

Une délégation de l'URPS MK Réunion Mayotte - composée d'Eric WAGNER Président, Mathieu DEMACHY, Vice-Président et Julien LIPOVAC, Trésorier - s'est rendue à Mayotte à la rencontre des Institutions départementales et de nos confrères y exerçant, représentés par Fouad ALIANI.

Nous saluons l'excellent accueil des Institutions de Santé et du Conseil départemental, ainsi que la richesse des échanges lors de nos réunions. Ce court séjour du 1<sup>er</sup> au 2 septembre 2023 nous a permis d'approcher les réalités et particularités de terrain rapportées par nos deux représentants de Mayotte.

## Agence Régionale de Santé de Mayotte



*Philippe BÉLANGÈRE, Fouad ALIANI, Patrick BOUTIE, Mathieu DEMACHY, Eric WAGNER*



- **M. Olivier BRAHIC**  
Directeur général de l'ARS Mayotte
- **M. Patrick BOUTIE**  
Directeur de l'offre de soins et de l'autonomie
- **M. Philippe BÉLANGÈRE**  
Responsable accès Soins de vie



[Lire le compte rendu](#)

## Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte



*Fouad ALIANI, Mathieu DEMACHY, M. Daniel BACAR, Eric WAGNER, Philippe FERY, Julien LIPOVAC*



### ■ M Philippe FERY

Directeur de la CSSM de Mayotte

### ■ M. Daniel BACAR

Responsable Vie conventionnelle GDR  
et Référent des Organisations coordonnées (ROC)

### Délégation URPS MK à Mayotte

Compte rendu de réunion CSSM Mayotte



*Fouad ALIANI, Mathieu DEMACHY, Daniel BACAR, Eric WAGNER, Philippe FERY, Julien LIPOVAC*

### Réunion à la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte

Vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023 à 11h

#### PARTICIPANTS

#### CSSM Mayotte

M. Philippe FERY  
Directeur de la CSSM de Mayotte

M. Daniel BACAR

Responsable Vie conventionnelle GDR et

Référent des Organisations Coordonnées (ROC)

URPS

Union Régionale des Massariy Kibabiragapouk Mahoran Réunion - Mayotte

www.urpsmk.fr

#### URPS MK Réunion Mayotte

Eric WAGNER Président

Mathieu DEMACHY Vice-Président

Julien LIPOVAC Trésorier

Fouad ALIANI Représentant URPS à Mayotte

Merci à la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte pour le très bon accueil qui nous a été réservé. Nous sommes heureux de faire la connaissance de Monsieur FERY, nouveau Directeur de la CSSM et très satisfaits de la richesse et de la diversité de nos discussions.

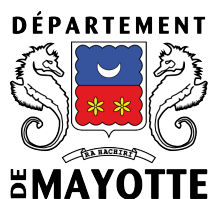
[Lire le compte rendu](#)



## Conseil Départemental de Mayotte



*Mathieu DEMACHY, Eric WAGNER, Dr Abdoul Karim ABAINE, Fouad ALIANI, Julien LIPOVAC*



■ **Dr Abdoul Karim ABAINE**  
Directeur Général adjoint  
Direction Pôle Santé Famille Enfance



[Lire le compte rendu](#)



## Rencontre avec nos consoeurs et confrères

Une rencontre agréable et constructive avec une partie des Masseurs-Kinésithérapeutes disponibles le samedi matin en salle de réunion.

Rencontre plus informelle l'après midi avec nos confrères qui étaient auprès de leurs patients le matin, et une pensée confraternelle pour les Masseurs-Kinésithérapeutes volontaires qui accompagnaient les athlètes de Mayotte aux Jeux des Iles 2023, à Madagascar.



[Lire le compte rendu](#)

Consulter l'ensemble des compte rendus de réunions sur [notre site internet](#)



# Réunion Inter URPS MK

## Intelligence collective et convivialité

Pour cette rencontre inter Unions Régionales des Masseurs-Kinésithérapeutes 2023, l'URPS Île de France a joué la carte de l'innovation en organisant une réunion de travail collaboratif, en marge du Salon Rééduca.

Un moment confraternel important, favorisant les échanges inter-régionaux sur nos pratiques, projets ou conditions d'exercice de notre profession dans un contexte de profonds changements.



Onze URPS MK ont participé à cette rencontre et aux débats autour de trois thématiques préalablement sélectionnées par les participants :

- **L'accès direct**  
(Dispositions légales et rôles des MK)
- **Prévention auprès des seniors**  
(Chambre des erreurs, ICOPE)
- **Numérique en santé**  
(ROR, DATA, Cybersécurité)



# Salon Rééduca 2023 - Paris



De gauche à droite : Jean-Denis TAKERKART (Trésorier URMK Haut de France), Hubert LENOIR (Vice-Président délégué), Corinne FRICHE (Présidente URMK Grand Est), Yvan TOURJANSKY (Président URMK Ile de France), Jean-Marc SEIGNEURET (Secrétaire URMK Val de Loire), Morgan COLAS (Président URMK Centre Val de Loire), Marie Christine PARODI GROS (Secrétaire générale URMK Réunion Mayotte), Julien AUTHEMAN (Président URMK PACA), Mathieu DEMACHY (Vice-Président URMK Réunion Mayotte, Laetitia ROLLERI (Trésorière URMK Ile de France).



## Le Salon annuel de la Kinésithérapie



Noëlle DEMAND et Marie Christine PARODI GROS



Mathieu DEMACHY



## Nomenclature Générale des Actes Professionnels

A partir de février 2024, 51 actes et 20 nouvelles lettres clé viendront compléter la Nomenclature Générale des Actes Professionnels - NGAP des Masseurs-Kinésinérapeutes. Si certains confrères semblaient inquiets par cette multiplicité d'actes, nous avons pu voir, lors du Salon Rééduca 2023, le travail d'ores et déjà mis en place par les fournisseurs de logiciels métier.

En illustration ci-dessous, l'ergonomie du logiciel Vega, présentant une approche intuitive dont la simplicité nous a séduite. Après avoir cliqué sur la partie du corps concernée, s'affiche la liste des actes et clés à sélectionner.

Les différents fournisseurs de logiciels métiers publient des tutoriels et/ou formation en ligne.

**Nomenclature générale des actes professionnels**

Rechercher un mot dans la nomenclature

| Acte                                                                                                                                                                               | Montant  | DAP   | Abrév. |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-------|--------|
| 01 - Article 1er : Rééducation des conséquences des affections orthopédiques et rhumatologiques Affection orthopédique ou rhumatologique (hors déviations du rachis et amputation) |          |       |        |
| Rééducation après arthroplastie de hanche par prothèse totale (Référentiel)                                                                                                        | RIC 7.5  | 16,58 |        |
| Rééducation après arthroplastie du genou par prothèse totale ou uni-compartimentaire (Référentiel)                                                                                 | RIC 7.52 | 16,62 |        |
| Rééducation après libération du nerf médian au canal carpien (Référentiel)                                                                                                         | RSC 7.49 | 16,55 |        |
| Rééducation après ménisectomie isolée, totale ou subtotale, par arthroscopie (Référentiel)                                                                                         | RIC 7.49 | 16,55 |        |
| Rééducation après reconstruction du ligament croisé antérieur du genou (Référentiel)                                                                                               | RIC 7.48 | 16,53 |        |
| Rééducation après reinjection et/ou suture d'un ou de plusieurs tendons de la coiffe des rotateurs de l'épaule, par arthroscopie ou abord direct (Référentiel)                     |          |       |        |

**Prochaine rencontre inter Unions Régionales des Masseurs-Kinésithérapeutes**  
proposée par l'**URPS MK Hauts-de-France** les **22-23 mars 2024**  
(possibilité de visio pour les URPS MK Ultramarines)



# Négociations HAD Réunion

15 octobre 2022 - 15 novembre 2023



Le 15 octobre 2022, en tant que Président de l'URPS MK, je sollicitais pour une rencontre, les deux directions de HAD pëi (ASDR et ARAR) afin de voir avec elles, au bénéfice de la profession, une augmentation

substantielle des tarifs d'intervention des Masseurs-Kinésithérapeutes aux domiciles de leurs patients.

A l'instar notamment de ce qui s'est fait en Région PACA, Centre Val de Loire et Bretagne, entre les URPS MK de ces Régions et leurs HAD (*Conventions co-signées à l'appui*).

Nous avons d'ailleurs basé nos propositions - volontés d'augmentations tarifaires - sur ce qui s'est fait là-bas, sans attendre des négociations nationales entre nos Syndicats nationaux et la Fédération nationale des HAD (FNEHAD). Nous ne sommes pas parvenus à en savoir plus quant aux délais. Il nous fut dit avril 2023, puis juin 2023, puis septembre 2023... sachant qu'en novembre 2023 nous ne voyons toujours rien venir desdites négociations.

Nous n'en savons par ailleurs, pas plus, de la part des Syndicats nationaux dont il nous fut dit qu'ils étaient de la partie...

Bref, une première réunion de travail eut lieu le 12/12/2022. Et, entre réunions de travail et échanges mails dont nous vous ferons grâce, une proposition des HAD locales aboutit enfin le 21/08/2023. Nous n'avions jamais lâché la pression en relançant régulièrement la force de nos propositions.

Mais cette proposition est à des années lumières de ce que nous espérions pour nos confrères Masseurs-Kinésithérapeutes, eut égard à leurs

compétences, à la qualité de leurs interventions aux domiciles des patients de ces HAD dans le cadre d'un travail d'équipe interdisciplinaire.

Par conséquent, le 06/09/2023, nous faisons aux HAD, en recommandé, une relance de nos propositions, que celles-ci, dans leur réponse du 25/09/2023, nous signifèrent ne pas pouvoir suivre.

Toutefois, pour une position définitive de votre URPS MK OI nous attendions la consultation et le vote définitif des membres du Conseil d'Administration qui eut lieu le 15/11/2023, rejetant définitivement cette proposition des deux structures HAD de l'île.

Nous avons considéré que ce qui nous était proposé n'était pas autre chose qu'une aumône indigne pour notre profession.

Nous allons donc clore, pour l'instant, le dossier HAD et attendre, s'ils arrivent un jour, les résultats des négociations dont nous ne savons rien malgré nos demandes réitérées.

En fonction, si nécessaire, nous nous rapprocherons de nouveau des HAD et relancerons alors cette démarche conjointe sur d'autres bases.

Rappelons ici le slogan du cinquantenaire de la FNEHAD : « **L'Hôpital de demain... sera le domicile** » ! **Sans nous ?**

A suivre donc...

Confraternellement,

Eric WAGNER

Président de l'URPS MK OI

# Soirée Conférence

## La sarcopénie et l'avancée en âge



Répondant à l'invitation de la Société de Gériatrie et Gérontologique de La Réunion - SGGIR, l'Union Régionale des Masseurs Kinésithérapeutes OI, participait à la Conférence du Professeur Joël BELMIN sur la Sarcopénie et l'avancée en âge, au Centre Ylang Ylang du Port.

Pr. Joël BELMIN, Gériatre à l'hôpital Charles Foix (AP-HP) et professeur de médecine à la Sorbonne.

Rose-May LEBON DIJOUX, Kinésithérapeute membre de l'association GRAMOUN OI, représentait l'URPS MK OI.

*Docteur LEJEUNE  
Médecin rééducateur*

*et Mme Jeanine DELEFLIE  
Directrice du CRF Ylang Ylang.*



De gauche à droite :  
Patrick BENTEIN Kinésithérapeute  
Alberto PEREZ Kinésithérapeute  
Rose-may LEBON DIJOUX Kinésithérapeute

# Journée de concertation citoyenne

## Parcours et accompagnement des personnes vivant avec un handicap

**Amélie MAILLOT**, Élu(e) URPS MK, participait, le 9 novembre 2023, à une concertation sur le parcours et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap, sur invitation de l'Agence Régionale de Santé, le Département, la Préfecture, la CAF, la MDPH et le Rectorat.

**Objectifs :** Réunir élus, citoyens, professionnels de santé, services publics, associations afin de faire émerger dans un esprit démocratique des solutions locales et innovantes adaptées aux besoins des personnes vivant avec un handicap à La Réunion.

Cette journée très intense fut rythmée par les discours officiels, les plénières et ateliers de co-construction ainsi que des témoignages vidéos.



**Monsieur Gérard COTELLON**, Directeur général de l'ARS Réunion annonçait, dans son discours inaugural, une enveloppe de 37 millions d'euros dans le cadre d'un plan de rattrapage de l'offre médico-sociale pour l'accueil des personnes handicapées à La Réunion.



## #TELEDIAADE - Prix e-santé

**TELEDIAADE** est un dispositif de télé-évaluation et de diagnostic à distance pour les patients dépendants potentiellement atteints de troubles du spectre de l'autisme (TSA).



Développé par le Docteur Vincent CAILLIER, Psychiatre au CHU de la Réunion et Directeur médical du CRA, cet outil de télédiagnostic autisme à destination des établissements médico-sociaux a été mis en place par le Centre Ressource Autisme de la Réunion - CRA et a obtenu un prix e-santé.

Focus

## Les Ateliers de co-construction

Les 6 ateliers thématiques ont permis d'évoquer les forces et faiblesses du système pour dégager des axes de travail et proposer, à l'issue de la journée, des expérimentations à court et moyen terme.

- Autonomisation à l'âge adulte
- Accompagner des parents et des familles
- Accompagner des personnes en situation complexe
- L'inclusion dans le parcours de vie quotidien
- Le défi de la formation et de l'emploi
- Le vieillissement des personnes handicapées



« J'ai rejoint le groupe de travail sur le vieillissement des personnes handicapées aux côtés d'un panel représentant les familles, le secteur médico social (ALEFPA, Saint-François d'Assises, Père Favron, Directrice foyer au Tampon), une employé de la CGSS, Madame PIONG SIONG, élue déléguée à la Santé de la Mairie de l'Étang-Salé.

J'ai évoqué le manque de personnel formé et, pour les professionnels de santé, le prix d'une séance en inadéquation avec le temps « idéal » nécessaire au patient et à certains cas complexes. »

### Synthèse

Il en ressort de cet atelier que le vieillissement n'est pas obligatoirement lié à l'âge et qu'un décloisonnement des secteurs semble primordial afin d'accompagner la diversification d'une offre multi-domaines : Hébergement, transports, scolarisation, loisirs, médico-social, emploi, droit commun...

On nous apprend la création en 2025 d'un **Service Public de l'Autonomie**.

Une convention en faveur des personnes vivant avec un handicap a été signée à Sainte-Marie, le vendredi 10 novembre, par Mme Fadila KHATTABI, ministre chargée des Personnes Handicapées, M. Cyrille MELCHIOR, Président du Conseil départemental de La Réunion et M. Gérard COTELLON, Directeur général de l'Agence régionale de santé de La Réunion (ARS).



Aux 37 millions d'euros annoncés par M. Gérard COTELLON, effort salué par Mme KHATTABI, M. Jérôme FILIPPINI ainsi que M. MELCHIOR, s'ajoute une enveloppe complémentaire de 10 millions d'euros en faveur du Handicap.

# Environnement associatif

## Associations locales créées par des Masseurs-Kinésithérapeutes

Plusieurs associations régionales ont été créées par des confrères kinésithérapeutes et soutenues par l'Union régionale des Masseurs-Kinésithérapeutes de La Réunion et Mayotte.

Ces différentes associations réunissent des Masseurs-Kinésithérapeutes autour d'une spécificité d'exercice, d'une compétence de prédilection. Cette expertise spécifique est valorisée par l'URPS MK lors de nos Congrès ou encore, par un mandat d'Expert représentant de l'URPS MK lors des groupes de travail collaboratifs pour le Plan Régional de Santé. Ainsi, 1 ou 2 représentants des associations partenaires travaillent de temps à autre en binôme avec nos élus.



Association  
Kinésithérapeutes  
Pédiatriques  
Réunion



Association Kinésithérapie  
Périnéale Réunion



Parcours Prévention Seniors



Prévention du Dos  
en milieu scolaire

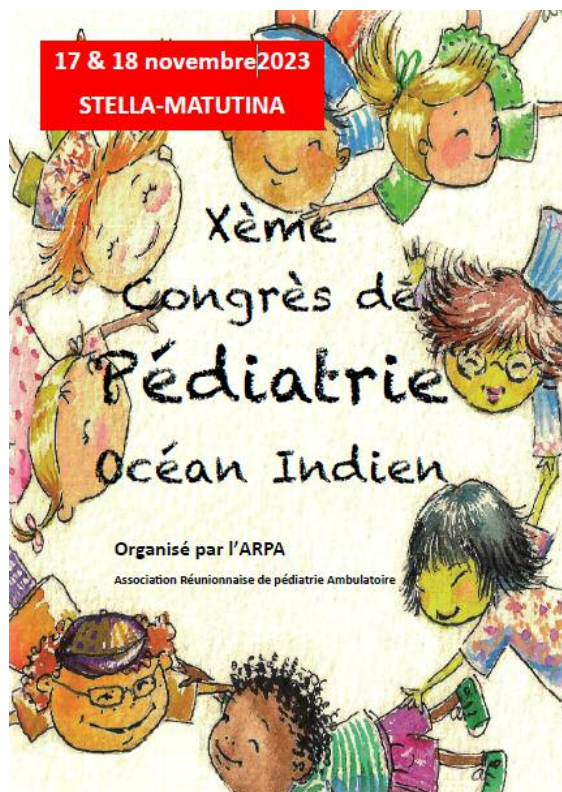


Santé prévention  
BPCO et Maladies  
de l'essoufflement



Société réunionnaise  
des Kinés du Sport

# Rencontres pédiatriques interpro



## Congrès de Pédiatrie de l'Océan Indien

Proposé par l'ARPA, le Congrès de Pédiatrie présente conférences et ateliers présentés par des Pédiatres et Professeurs en Pédiatrie ainsi que par certains de nos confrères de l'Association de Kinés pédiatriques de l'île, dont Léa MATET, Kinésithérapeutes aux Avirons.

### DÉFORMATIONS CRÂNIENNES POSITIONNELLES

Léa MATET Masseur kinésithérapeute



## Congrès de pédiatrie de l'océan Indien

La très belle dynamique d'AKP Run - Association des Masseurs à Kinésithérapeutes Pédiatriques de La Réunion a permis d'initier cette conférence d'importance.

75 professionnels de santé; médecins généralistes, pédiatres, kinésithérapeutes et PMI ont assisté à la conférence de notre confrère métropolitain, **Benoît CHEVALIER** venu partager ses connaissances sur le neuro-développement du nourrisson.



L'association des  
kinésithérapeutes  
pédiatriques de La Réunion  
vous convie à la conférence

**"Diagnostic différentiel dans les  
troubles du Neuro développement  
au regard des evidence based  
practice"**

**Benoît Chevalier**

Le mercredi 13 décembre à 19h  
Hôtel Le Boucan Cannot

Inscription par mail :  
akprun974@gmail.com



**URPS**  
MASSEURS - KINÉSITHÉRAPEUTES  
PÉDIATRIQUES

# Interprofessionnalité Ville-Hôpital

## Affiche interpro Masseurs-Kinésithérapeutes et Sages-Femmes

### Mon suivi médical à la sortie de la Maternité



**Consultations prises en charge à 100 %**  
dans la limite des tarifs de base de l'Assurance Maladie

*Vos rendez-vous avec  
votre Sage-Femme et  
votre Kinésithérapeute*

| Sage-Femme                                                                       | Kiné et Sage-Femme              | Masseur Kinésithérapeute                       |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------------------------------|
| Entretien post natal<br>Suivi Allaitement                                        | Gestion douleurs<br>post partum | Rééducation<br>Abdominale                      |
| Soins<br>Mère - Enfant                                                           | Reflux gastro-<br>oesophagien   | Douleurs<br>articulaires et<br>viscérales      |
| Vaccinations<br>Famille                                                          | Conseils<br>ergonomiques        | Rééducation<br>Plagiocéphalie                  |
| Consultation<br>gynécologique<br>et contraception                                | Rééducation<br>périnéale        | Rééducation<br>Respiratoire                    |
| <b>Ateliers parents :<br/>Massages bien-être des bébés<br/>(hors convention)</b> | Sevrage tabagique               | Rééducation<br>orthopédique<br>et neurologique |

**Sages-femmes et kinésithérapeutes sont aussi à votre écoute** pour lutter contre les violences intra-familiales sur les femmes et les enfants ainsi que la lutte contre les addictions.



Agir ensemble en interprofessionnalité pour la prise en charge maman et bébé à la sortie de la maternité est essentiel.

Les compétences des Sages femmes et Kinésithérapeutes libéraux se complètent pour le suivi post natal et post partum.

Créée et financée par l'URPS MK Réunion Mayotte, l'affiche a été très bien accueillie à la Maternité du CHU de Saint Pierre, tant aussi bien par les Cadres de santé, Sages-Femmes, Infirmières et mamans présentes.



**MERCI**

Au personnel hospitalier de la Maternité, à l'URPS Sages-Femmes et associations de Kinés Pédiatriques et Kinés Périnée.



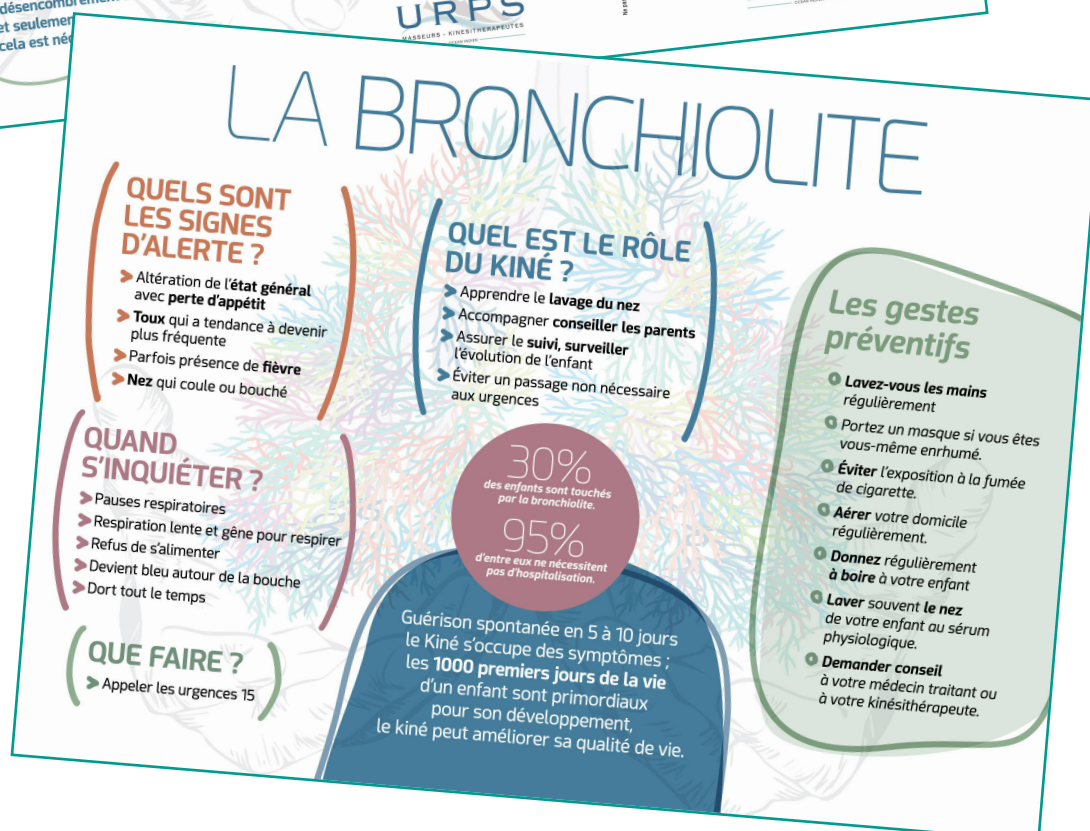
# Sensibilisation – information

## Le Petit Guide de la Bronchiolite

La prise en charge de la bronchiolite par un kinésithérapeute vise à soulager les symptômes respiratoires, à améliorer la fonction respiratoire et à favoriser le bien-être général des nourrissons atteints de cette infection des voies respiratoires inférieures. La bronchiolite est fréquente chez les enfants de moins de deux ans et est souvent causée par le virus respiratoire syncytial (VRS).



Flyer triptyque à la disposition des patients dans les cabinets libéraux.



# L'exercice coordonné... Kezako ?

Depuis 2017 et sa montée en puissance dans le cadre des objectifs de « *Ma Santé 2022* » et du « *Ségur de la Santé* » - nous avons en France le don de faire des Ségur pour chaque problème rencontré dont d'évidence, l'âge de raison, nous fait prendre la mesure du nombre croissant et de ses conséquences pour notre pays – car pour reprendre un vieux slogan de 1976 pour faire face à un choc (*déjà*) pétrolier... « en France, nous avons des idées »...et ô combien !

Au point de s'y perdre, comme dans les acronymes qu'à foison nos administrations pondent.

Donc, de l'exercice coordonné, toutes les boutiques nous en vendent/vantent depuis 6 années au-moins, « matin, midi et soir ».

## Cela rend-t-il le sujet plus sexy ?

Et bien force est de constater, les deniers à gogo n'y suffisant pas, cela ne suscite pas, d'évidence, au sein des acteurs de Santé Libérale, un engouement .

## Pourquoi ?

Tout simplement à nos yeux que ceux, que certains, par force de constats et d'expériences, nomment à (*juste ?*) raison , « *usines à gaz* » avec toutes leurs strates d'obligations légales, d'organisations, de protocoles, de rendus et de compte-rendu. En toute logique, puisque cela prend assise sur les deniers publics - dont nous savons que cela ne pousse pas dans les arbres, ni, dans le fond des paniers percés de nos finances publiques déficitaires et endettés

depuis près de 50 ans ! Et, au-delà de cela, de faire des mariages de raison de protagonistes qui, s'ils volent en juste noces, viennent d'horizons tellement différents que cela relève de la gageure.

Telles les CPTS dont vous verrez, pour ce qui en est de son expression de la masso-kinésithérapie Libérale réunionnaise, est de l'ordre de l'épiphénomène dont je doute (*mais je peux me tromper*) qu'il en soit en 2024 et au-delà, autrement.

## Cela est si peu attractif. Pour quoi en faire ?

Ah oui, « *le patient au cœur du système et de nos préoccupations* » !

*Mais ne l'est il pas déjà ?*

Et justement, n'est ce pas la proximité qu'il faut encourager et la coordination de ses acteurs de Santé libéraux en lien avec l'Hôpital qu'il faudrait dynamiser ?

Car là, chacun des Professionnels de Santé que nous sommes, à l'ère de la facilitation par le numérique, trouverait autrement qu'à la lampe tempête son chemin, autre que labyrinthique.

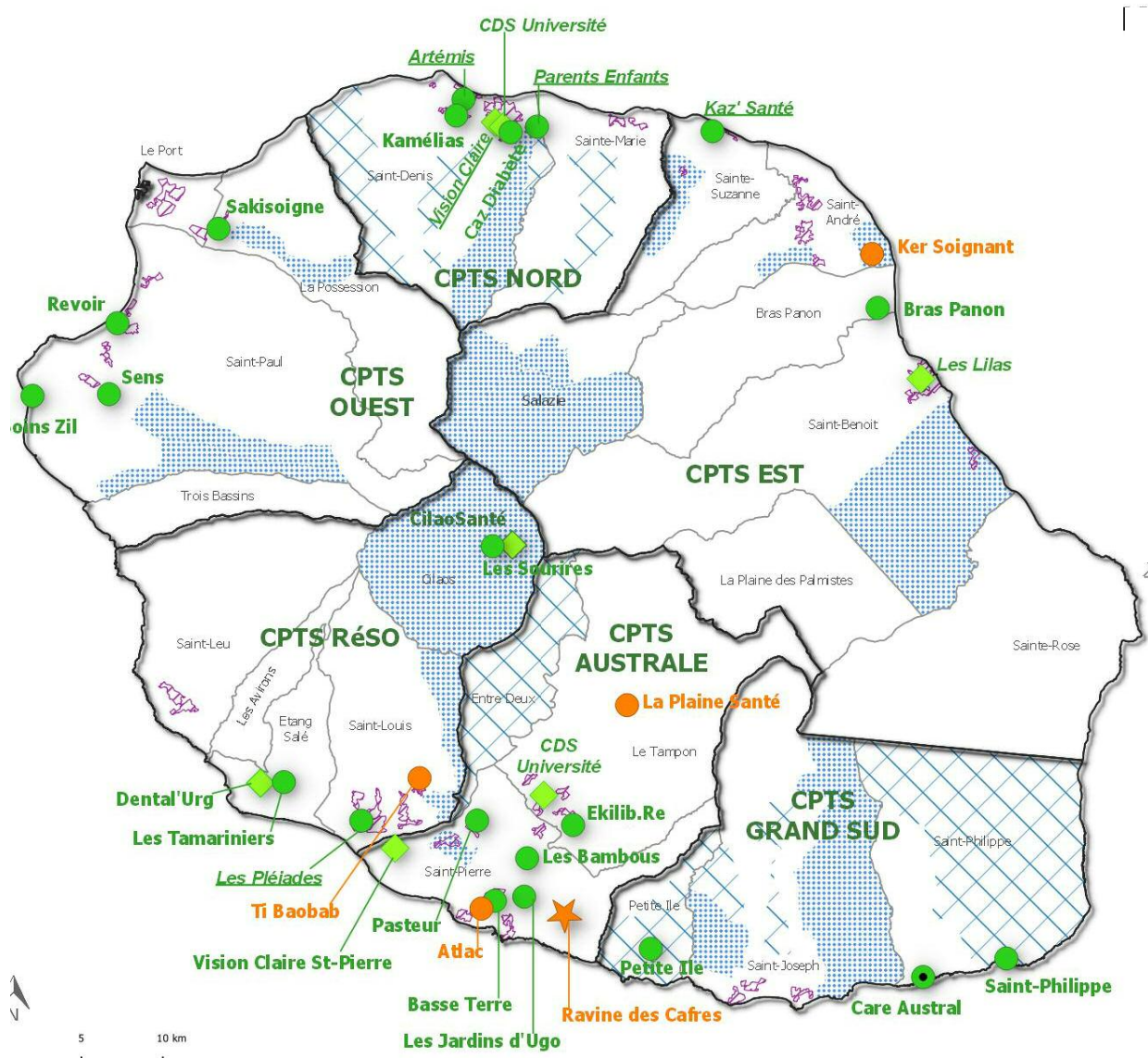
C'est tout au-moins, au sein de l'URPS MK OI, conscients des enjeux et des défis à relever, dont à Mayotte - désert médical par excellence, ce que nous pensons, disons, prôtons et... agissons en conséquence.

Eric WAGNER,  
Président URPS MK OI

# MSP - CDS - ESP - CPTS

## Maison de Santé Pluriprofessionnelle - Centre De Santé

## Équipe de Soins Primaires - Communautés Professionnelles Territoriales de Santé



**MSP - CDS - ESP - CPTS**  
**à La Réunion**

**MSP**

- installée
- en projet
- MSP universitaire

CPTS

- ☐ créée

**CDS**

-  installé

**ESP**

- ★ en projet

### Zonage médecin

-  zone d'intervention prioritaire
-  zone d'action complémentaire

## Politique de la ville

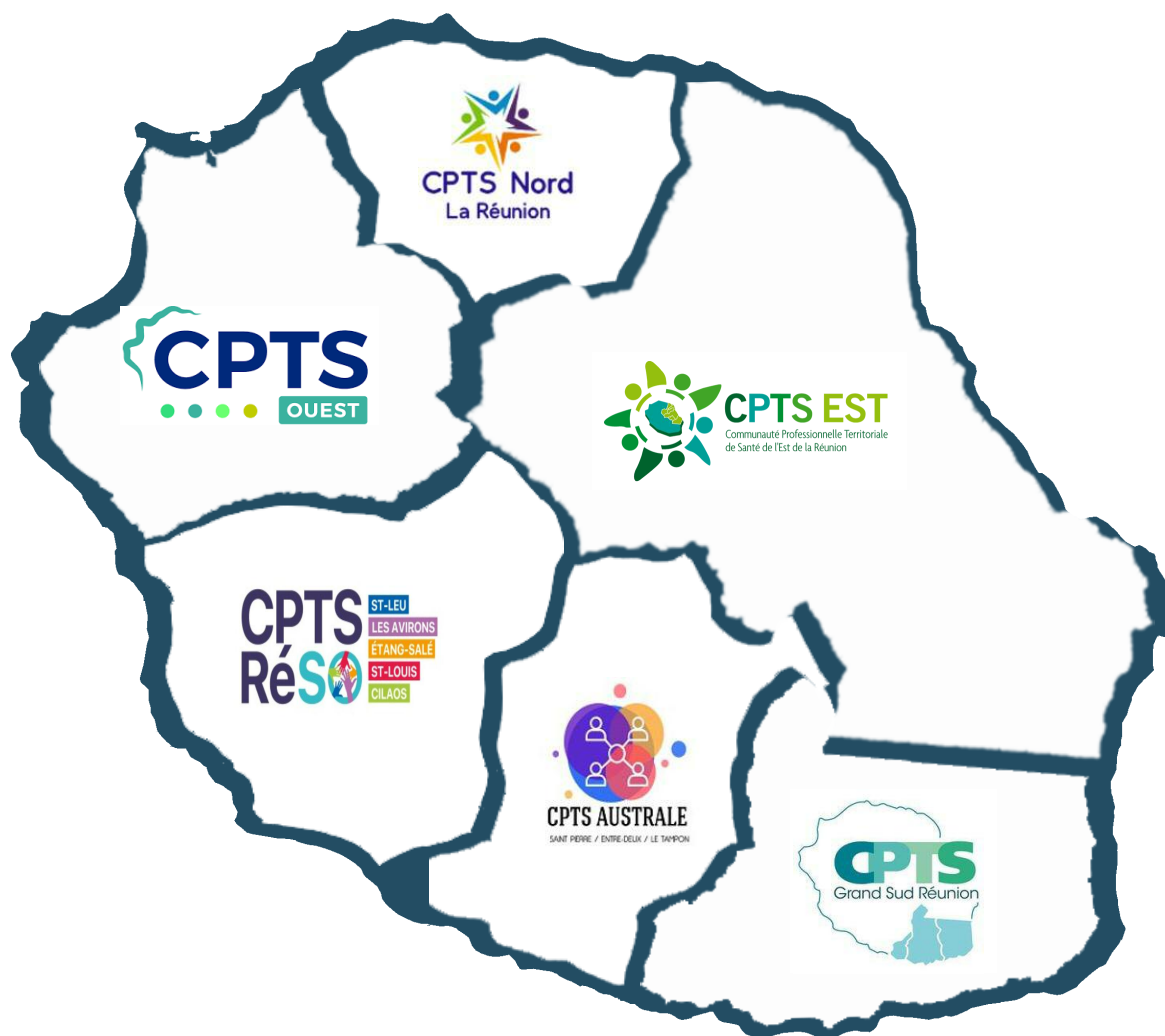
-  quartier prioritaire
-  structure située dans un quartier  
vécu

**A FEVRIER 2023**

- 21 MSP et 7 CDS installés / 4 MSP et 1 ESP en projet
- 6 CPTS créées
- 2 MSP installées, 1 MSP en projet et 1 CDS installé situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)
- 6 MSP installées et 2 CDS installés situés dans un quartier vécu (300 mètres ou moins d'un QPV)

# CPTS de La Réunion

Six Communautés professionnelles territoriales de santé ont vu le jour à La Réunion



## CPTS GRAND SUD

Président :  
**Jean Marc FRANCO**  
Médecin

## CPTS OUEST

Président :  
**Christophe MOIRON**  
Infirmier

## CPTS EST

Présidente :  
**Christine KOWALCZYK**  
Médecin

## CPTS NORD

Président :  
**Alain Duval**  
Infirmier

## CPTS RÉSO

Président :  
**Eric CADET**  
Pharmacien

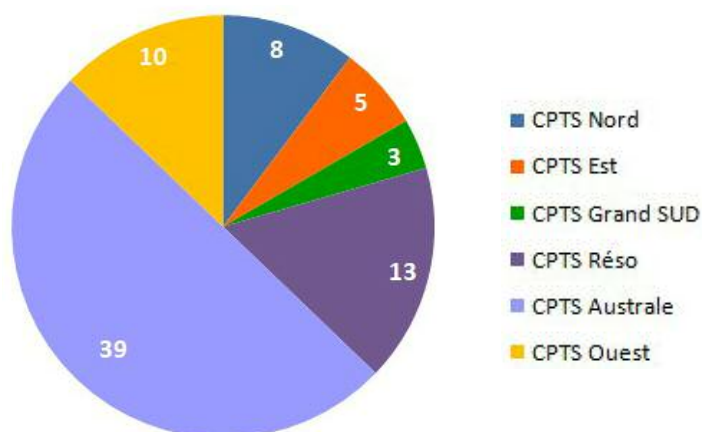
## CPTS AUSTRALE

Présidente :  
**Marie ABRAHAM**  
Médecin

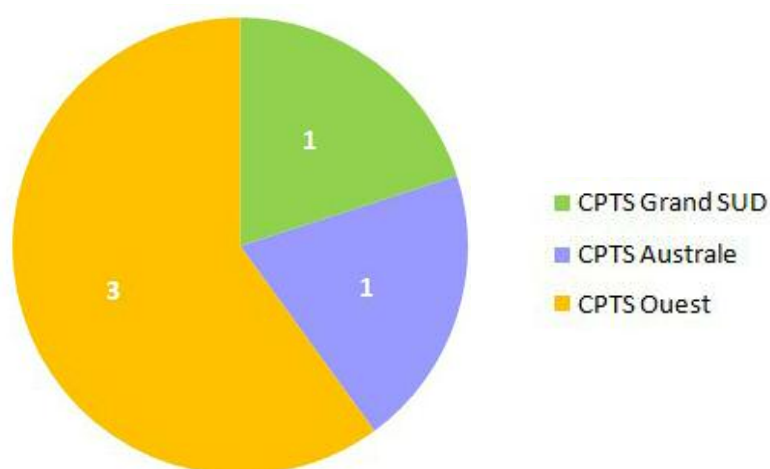
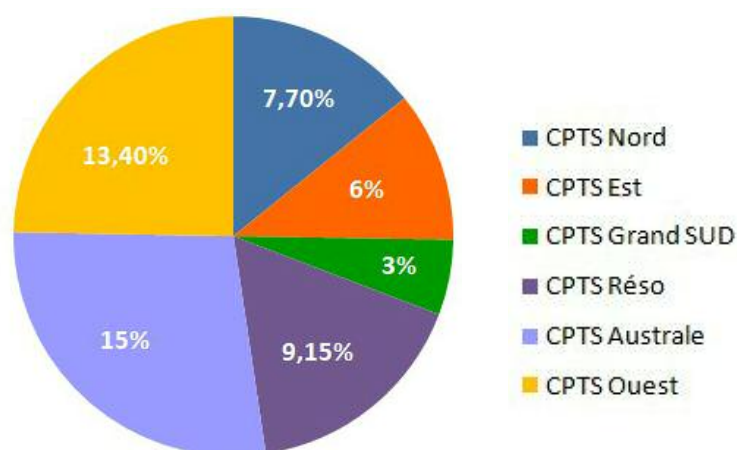
# Statistiques MK au sein des CPTS

Stats au 1er trimestre 2023

Nombre de MK adhérents  
des CPTS de La Réunion



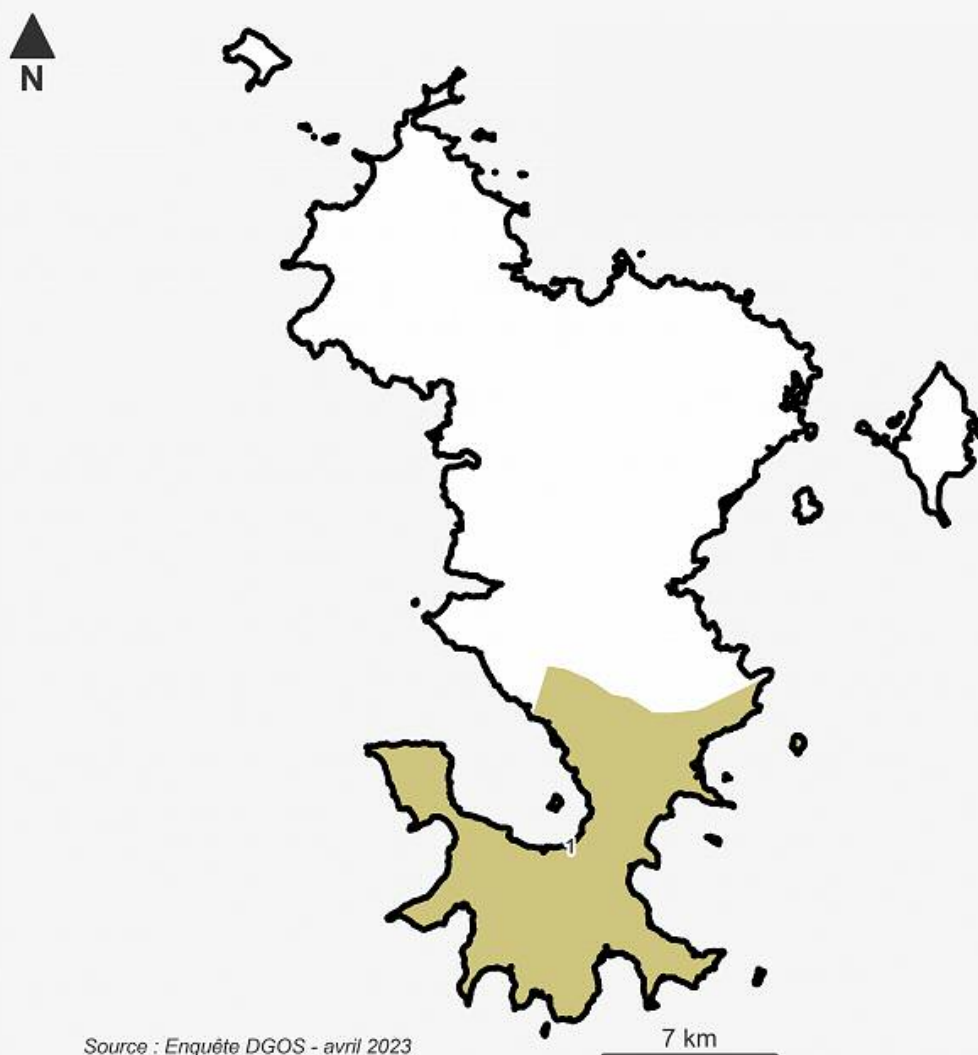
Pourcentage de MK  
parmi les PS adhérents



**78 Masseurs Kinésithérapeutes de La Réunion sont adhérents des CPTS sur 1954 Masseurs-Kinésithérapeutes que compte le territoire - Soit 4 %**

# Première **CPTS** de Mayotte

## Niveau de maturité des CPTS à Mayotte - avril 2023

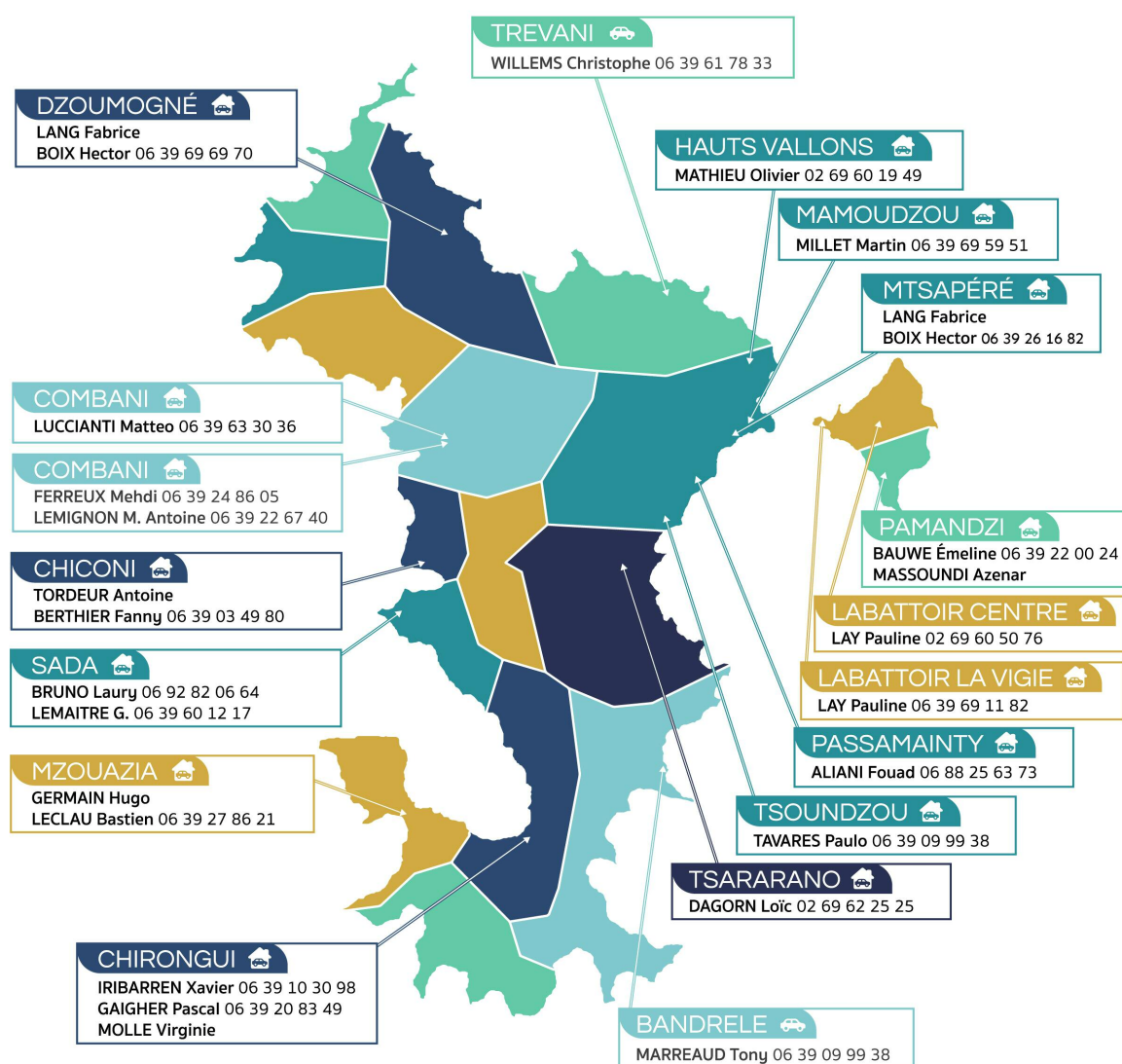


Source : Enquête DGOS - avril 2023

| Légende | Statut                                                        | Nb CPTS | Population | Couverture* |
|---------|---------------------------------------------------------------|---------|------------|-------------|
|         | CPTS prochainement en fonctionnement (Projet de santé validé) | 1       | 31 945     | 12.2%       |
|         | Ensemble                                                      | 1       | 31 945     | 12%         |

\*Part de la population couverte par une CPTS

# Cartographie de Mayotte



*Cartographie du réseau des Masseurs-Kinésithérapeutes de Mayotte  
réalisée par notre représentant Fouad ALIANI*

# Dépistage des cancers cutanés

## Interprofessionnalité Kinésithérapeutes - Infirmiers - Dermatologues

L'Union Régionale des Masseurs-Kinésithérapeutes de la Réunion et Mayotte a renouvelé son partenariat avec ONCORUN Réunion pour une nouvelle Conférence de Dermatologues du territoire sur le dépistage des cancers cutanés des patients de La Réunion.

Il nous apparaît essentiel que les Masseurs-Kinésithérapeutes et Infirmiers, au plus proche de la peau de leurs patients, puissent d'une part sensibiliser les patients à risque et d'autre part, les inviter à consulter un dermatologue en cas de suspicion de cancer cutané.

Cette formation au dépistage des cancers cutanés est gratuite.

**URPS Infirmiers** **oncorun** **URPS MASSEURS - KINESITHERAPEUTES**

**FORMATION**

**19 janvier 2024**  
de 18h00 à 20h30

**DSRC ONCORUN**  
11, rue de l'Amiral Decaen  
97400 St Denis

**PRÉVENTION ET DÉTECTION DES PATIENTS A RISQUE DE CANCERS CUTANÉS**

Information et inscription en ligne :  
<https://urmkoï.fr/events/formation-interpro-cancers-cutanes/>  
ou par mail :  
projets@oncorun.net - tara@urmkoï.fr

Un rendez-vous  
à ne pas manquer...

Congrès  
Kinés  
2024

Réunion Mayotte



# URPS

MASSEURS - KINÉSITHÉRAPEUTES

———— La Réunion - Mayotte ————



[www.urmkoi.fr](http://www.urmkoi.fr)



[contact@urmkoi.fr](mailto:contact@urmkoi.fr)



[urpsmkoi](https://www.facebook.com/urpsmkoi)



**PandaLAB Pro**

Groupe : urpsmkoi



42, rue Fond Générèse,  
97435 St Gilles les Hauts

# Suivi des dossiers - évolution du métier...

## Les protocoles de coopération

### Qu'est-ce qu'un protocole de coopération ?

Les protocoles de coopération entre masseurs-kinésithérapeutes et médecins généralistes permettent un « accès direct » au masseur-kinésithérapeute pour :

- Prise en charge du traumatisme en torsion de cheville chez l'adulte ;
- Prise en charge de la douleur lombaire aiguë inférieure à 4 semaines chez l'adulte.

NB : *Un 3<sup>e</sup> protocole relatif à l'adaptation de l'oxygénothérapie dans le cadre de la BPCO a été validé par la HAS en janvier 2021 mais n'est encore mis en œuvre dans aucune région.*

Ainsi, **les kinésithérapeutes qui exercent dans des structures pluriprofessionnelles** : Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) ou centre de santé, peuvent recevoir directement les patients souffrant d'entorse de cheville ou de lombalgie sans qu'ils aient été reçus au préalable par leur médecin traitant.

Grâce à ce protocole de coopération, le médecin de la structure pluriprofessionnelle a délégué en amont une partie de ses compétences au kinésithérapeute avec lequel il travaille en équipe.

### Quel droit de prescription pour le kiné délégué ?

Dans le cadre d'un protocole de coopération, le kinésithérapeute délégué a la possibilité de prescrire un arrêt de travail de moins de 5 jours.

- Prescription pour la cheville :  
paracétamol, examens radiologiques ;
- Prescription pour la lombalgie :  
anti-inflammatoires non stéroïdiens.

NB : Prescriptions-types créées par la structure prévues dans les protocoles, signées par le médecin délégant et mise à disposition du kiné délégué qui les co-signera.

### Quels sont les prérequis pour la mise en place d'un protocole de coopération ?

- que le kinésithérapeute ait le même logiciel que les autres praticiens de la structure pluriprofessionnelle afin de garantir la sécurité de la transmission des données du patient ;
- que le patient accepte de partager son DMP avec le kinésithérapeute ;
- que le kinésithérapeute ait réalisé une formation de 10 heures sur 3 jours. La formation est dispensée par le médecin délégant ;
- que le kinésithérapeute fasse une évaluation régulière des connaissances en analyse des pratiques.
- qu'il se soit inscrit auprès de l'ARS. Tous les membres de l'équipe doivent signer un accord d'engagement de travail en équipe, fournir une pièce d'identité, leur n° d'ordre et justificatif (carte ordinale), attestation sur l'honneur de l'acquisition des compétences exigées pour la mise en place du protocole.

NB : *Le médecin a aussi des obligations : être joignable au téléphone, pouvoir reprendre un patient dans les 24 h s'il est réorienté par le kiné ou si la prise en charge kiné n'est pas satisfaisante (pas d'amélioration de l'état du patient), rejoindre des groupes d'analyse des pratiques...*

**Un webinaire organisé  
le 14 juin 2023 par l'ARS  
a permis aux Professionnels  
de Santé et responsables de CPTS  
d'exprimer toutes les problématiques  
relevées et leurs vives inquiétudes**

### Comment déposer un protocole ?

Pour déposer un protocole de coopération, il faut se rendre sur le site internet suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr>

Il faut créer un compte, compléter sa région, et renseigner :

- l'intitulé exact du protocole en faisant défiler la liste des propositions.
- l'équipe déclarante (structure, nom, adresse) et ajouter l'accord des membres de l'équipe, compléter les informations sur le référent de l'équipe déclarante (nom, prénom, fonction, lieu d'exercice, adresse pro, tél et mail), **le délégué** (MG de l'équipe : nom, prénom, profession, lieu d'exercice, adresse pro., CNI, RPPS, enregistrement pro, **le délégué** (nom, prénom, profession, lieu d'exercice, adresse professionnelle, CNI, RPPS, enregistrement professionnel, compétences acquises, qualifications et expériences qui attestent de la sécurité du dispositif pour le patient)

**ET : cliquer sur « déposer le dossier » !**

L'ARS validera le dossier si elle estime que le dispositif assure une prise en charge optimale et sécurisée des patients, conformément aux arrêtés et avis de la HAS.

### Quelle rémunération ?

La rémunération est **globale et forfaitaire pour l'équipe de soins (25 euros/patient)** et inclut le temps de consultation du kiné délégué, l'éventuelle revoyure du médecin déléguant le jour même ou le lendemain, le temps de coordination entre les professionnels de santé impliqués dans le protocole, les charges de la structure, les formations...

Le kiné délégué perçoit une prime de coopération de 100 € bruts/mois (arrêté du 6/09/2019)

NB : si le patient ne peut finalement pas être pris en charge par le kiné, à la suite de l'examen, il sort alors du protocole. **Le kiné ne peut pas facturer :**

- Pour l'entorse de cheville, si à la suite de la consultation, le patient reste dans le protocole, mais que le médecin intervient le jour même ou le lendemain de la 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> consultation, son intervention ne pourra pas être facturée.
- Pour la lombalgie aigüe, les éventuelles interventions du médecin lors de la 2<sup>e</sup> consultation pourront être facturées en sus du protocole.

### Pour la lombalgie :

- **1<sup>re</sup> consultation** : JO = 25 euros par patient pour l'équipe de soins.
- **2<sup>e</sup> consultation** : entre 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> semaine après le 1<sup>er</sup> contact = 20 euros par patient, pour l'équipe de soins. Si le médecin intervient, il peut facturer ses actes en plus du protocole de coopération.

### Pour l'entorse de cheville :

- **1<sup>re</sup> consultation** : JO = 25 euros par patient pour l'équipe de soins.
- **2<sup>e</sup> consultation** : J3 = 25 euros par patient pour l'équipe de soins.

### Gestion économique des rémunérations CPTS

La facturation se fait par la CPTS et l'Assurance Maladie verse le montant à la CPTS. À charge pour la CPTS de décider de la répartition de la somme entre les délégués et délégués et de reverser le montant à chacun le montant alloué.

### Avis de l'URPS MK

La complexité de mise en place et de gestion d'un protocole de coopération ne nous a, à ce jour, pas convaincu de son intérêt ni pour le patient, ni pour nos confrères libéraux devenant, de fait, « *délégués sous tutelle* » et rémunérés, au bon vouloir de la CPTS dont ils dépendent.

Cela engendrerait une rémunération inégale pour un identique, sur un même territoire.